

## FAMILLE - SANTÉ

## DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M J1404	Kinésithérapie
Correspondance RIME	E/M FPESCS14	Technicien paramédical
Correspondance FPH	E/M 05130	Masseur(euse) kinésithérapeute

## MÉTIER

<b>Définition</b>	<b>Effectue sur prescription médicale des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer</b>
<b>Autres appellations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physiothérapeute</li> </ul>
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des sciences et des techniques</li> <li>• Développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire</li> <li>• Développement de l'utilisation des outils informatiques</li> <li>• Actes professionnels décrits au chapitre Ier du titre III du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique</li> <li>• Loi Hôpital, patients, santé et territoires</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune, structure intercommunale, département</li> <li>• Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exercice est décrit dans le décret de compétences n° 2000-577 du 27 juin 2000</li> <li>• Titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute</li> <li>• Travail en équipe, dans le cadre de consultations</li> <li>• Possibilité de déplacements fréquents au domicile des enfants, personnes âgées ou handicapées</li> <li>• Horaires généralement réguliers</li> <li>• Possibilité de travail dans l'eau</li> <li>• Disponibilité, déontologie, capacité physique</li> <li>• Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)</li> </ul>
<b>Spécialisations / Extensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le milieu sportif, en uro-gynécologie et pour les troubles de l'équilibre</li> </ul>
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie dans la prise en charge et la relation aux personnes</li> <li>• Obligation de moyens dans les soins délivrés</li> <li>• Garant de la qualité des soins délivrés</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacts directs avec les patients</li> <li>• Relations régulières avec le supérieur hiérarchique, l'équipe soignante pour la coordination des soins, les psychologues pour avis</li> <li>• Échanges avec les services sociaux</li> <li>• Relations ponctuelles avec les fournisseurs d'orthopédie médicale</li> </ul>
<b>Moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physiothérapie (ultrason, électrothérapie, parafangothérapie, infrarouge, etc.), appareil de musculation et de cardio-training, outils à visée proprioceptive, etc.</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs, assistants médico-techniques (catégorie A, filière Médico-sociale)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie</li> <li>• Profession et conditions d'exercice réglementées</li> </ul>
<b>Activités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil, examen du patient et consultation de son dossier médical</li> <li>• Réalisation de bilans kinésithérapiques</li> <li>• Massage manuel ou secondé par un appareil</li> <li>• Surveillance de l'exécution des mouvements et correction des mauvaises attitudes</li> <li>• Formation à l'utilisation de l'appareillage ortho-prothétique</li> </ul>

**Activités spécifiques**

- Participation à des actions d'éducation, de prévention, de dépistage, de formation et d'encadrement
- Réalisation d'études et de travaux de recherche

**ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES****SAVOIR-FAIRE****Accueil, examen du patient et consultation de son dossier médical**

- Conduire un entretien avec un patient et/ou sa famille
- Comprendre un dossier et une prescription médicale
- Rechercher, lors de l'examen, des raideurs, malformations, réactions ou absence de réaction aux mouvements demandés

**Réalisation de bilans kinésithérapiques**

- Évaluer le handicap, le traumatisme et les potentiels fonctionnels de la personne
- Définir les objectifs du programme de traitement et de soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre
- Élaborer et formaliser le diagnostic kinésithérapique
- Expliquer et convaincre la personne des bénéfices du programme
- Rédiger des bilans de rééducation et les transmettre au médecin prescripteur

**Massage manuel ou secondé par un appareil**

- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage
- Effectuer différents types de massages manuels ou à l'aide d'appareils spécifiques
- Participer à la rééducation cardio-vasculaire et respiratoire
- Pratiquer des mouvements sur des patients privés de l'usage ou de la sensation de leurs membres
- Adapter le traitement à la pathologie du patient

**Surveillance de l'exécution des mouvements et correction des mauvaises attitudes**

- Sélectionner et faire exécuter des mouvements de gymnastique médicale appropriés
- Sélectionner les équipements appropriés
- Vérifier le déroulement et l'enchaînement des mouvements et corriger les mauvaises attitudes
- Évaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions de kinésithérapie

**Formation à l'utilisation de l'appareillage ortho-prothétique**

- Définir un programme d'exercices permettant l'autonomisation progressive
- Soutenir psychologiquement le patient dans sa démarche d'acceptation de la prothèse
- Conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation

**SAVOIRS****> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS**

- Physiologie et anatomie
- Psychosociologie et modèles conceptuels du handicap
- Techniques de tests des handicaps
- Pathologies : cardio-respiratoires, neurologiques, traumatologiques, rhumatologiques, etc.
- Nomenclature des actes de kinésithérapie
- Techniques de massage
- Drainage lymphatique
- Techniques d'appareillage
- Électrothérapie, physiothérapie, relaxation neuromusculaire, mécanothérapie
- Kinésithérapie respiratoire
- Manipulation articulaire douce
- Hydrothérapie, physiothérapie
- Caractéristiques des équipements (bicyclette, haltères, etc.)
- Différents types de prothèses

**> SAVOIRS GÉNÉRAUX**

- Principes de la communication

**ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES**

<b>VEILLE - OBSERVATION</b>	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
<b>ORGANISATION - ENCADREMENT</b>	Code NSF P3	• Compte-rendu d'activité
<b>RELATION À L'USAGER</b>	Code NSF T1	• Accueil des usagers
<b>INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION</b>	Code NSF T2	• Animation de la relation à la population
<b>VEILLE - OBSERVATION</b>	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
<b>RELATION À L'USAGER</b>	Code NSF T1	• Accompagnement et traitement de la demande